



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Conditions de travail - Protection de la santé au travail
Secteur Produits chimiques et travail (ABCH)

Moyens auxiliaires de l'action prioritaire produits chimiques

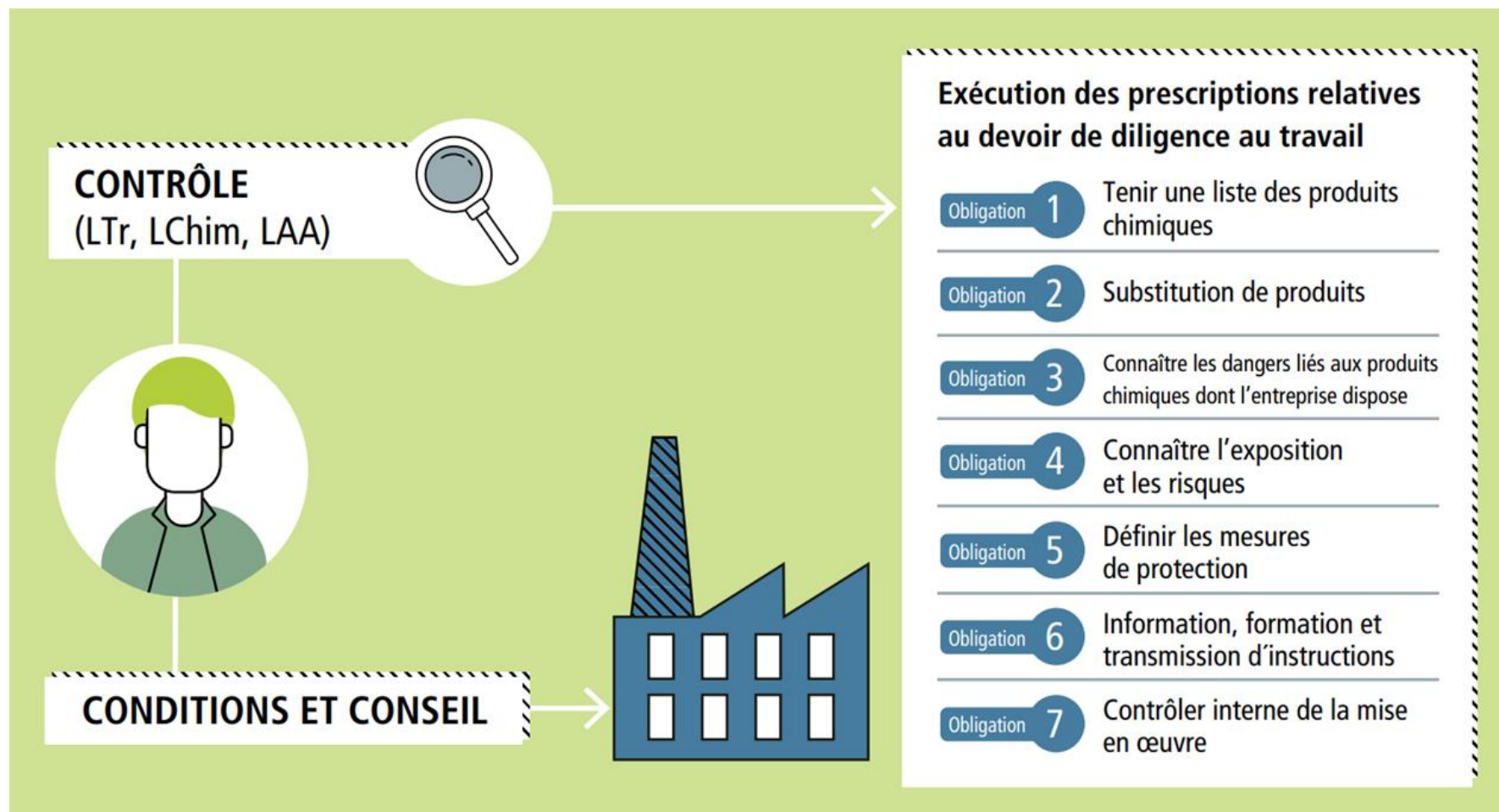
Kaspar Schmid

Journée de travail de la CFST 2022



Action prioritaire produits chimiques

Tâche des inspecteurs



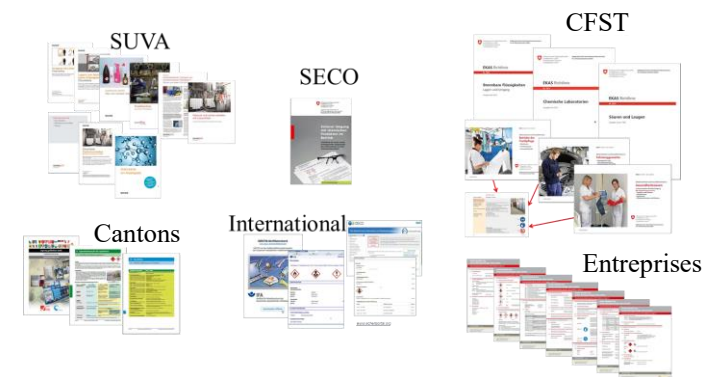


Selon l'action prioritaire (SECO-ICT)

www.chematwork.ch

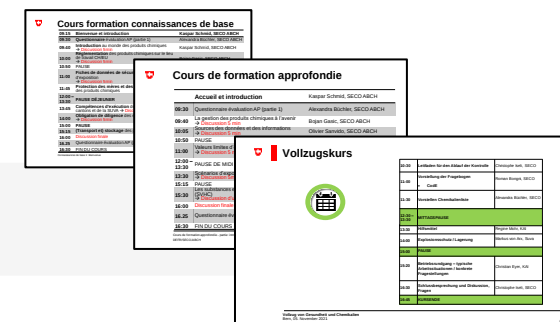
→ page web du SECO
(& Extranet de l'inspection du travail)

- Collection de publications des organes actifs
- Recueil de bases juridiques
- Supports de cours pour inspecteurs cantonaux du travail
- Informations de fond sur le marché
- Publications pour les entreprises
- SICHEM



Bases légales

- > Droit du travail
- > Droit des produits chimiques
- > Droit de l'assurance-accidents





Publication - Bulletin d'information CFST n° 94

Devoir de diligence dans l'utilisation des produits chimiques – action prioritaire

Lors de l'emploi de produits chimiques, toute entreprise doit veiller à la protection de la santé de ses collaborateurs. Toutes les entreprises ne s'acquittent pas suffisamment de ce devoir de diligence. C'est pourquoi le SECO organise, en collaboration avec les inspections cantonales du travail, une action prioritaire sur le thème «Protection de la santé et produits chimiques sur le lieu de travail».

Pourquoi mettre l'accent sur les produits chimiques?

Sans produits chimiques, il serait impossible d'équiper un logement de mobilier coloré tout autant que d'assurer l'entretien des installations d'alimentation en eau et en électricité. Les dispositifs médicaux et les médicaments ne pourraient pas être fabriqués, pas plus que les automobiles, les ordinateurs ou les téléphones intelligents. La fabrication de tous ces biens requiert l'emploi de produits chimiques. Dans presque tous les cas d'emploi professionnel de produits chimiques, des employés sont en contact avec eux, en plus ou moins grande quantité selon le pro-

cessus et le poste de travail. Les accidents et maladies liés au travail surviennent surtout lorsqu'on ne veille pas à une manipulation rigoureuse des produits chimiques dangereux. Outre les produits chimiques explosibles ou corrosifs qui présentent un risque typique d'accident, l'emploi de produits cancérogènes ou toxiques pour la reproduction peut également être problématique car il entraîne un risque de maladie chronique.

Étant donné les nombreux défis que présente l'emploi rigoureux de produits chimiques, il est nécessaire de prendre diverses mesures pour protéger la santé des employés de l'entreprise à long terme.

L'action prioritaire vise à augmenter le niveau de protection lors de la manipulation de produits chimiques dans les entreprises. Avec le soutien des inspections cantonales du travail, une culture de la prévention va être encouragée dans l'entreprise. L'objectif est de réduire les effets négatifs des produits chimiques sur la santé au travail.

Devoir de diligence des entreprises

Toute entreprise qui manipule des produits chimiques doit connaître les produits utilisés et les dangers qu'ils représentent et prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé de ses collaborateurs.



Kaspar Schmid
Chef de secteur
Produits chimiques et travail
SECO, Berne



Christophe Iseli
Chef de secteur
Inspection
fédérale du travail,
SECO, Berne

CFST COMMUNICATIONS N° 94 | avril 2022

23

Résume l'essentiel, pour

- Action prioritaire APChem
- Devoir de diligence lors de l'utilisation des produits chimiques sur le lieu de travail



Publications sur le devoir de diligence Pour les responsables d'entreprise et les Inspecteurs



Fiche d'information sur
le devoir de diligence

[Lien direct](#)

très brièvement



Brochure sur le
devoir de diligence

[Lien direct](#)

pour travailler



Instructions de travail
sur le devoir de diligence

référence



ICT utilisent le questionnaire Code



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

CodE

✓ Check Formular [Besuch öffnen / bearbeiten](#) [Startseite](#)

Betriebsort BASF Colors & Effects Switzerland AG
Klybeckstrasse, 4057 Basel

Organisation SECO

Datum des Besuchs 30.09.2021

Inspektor Gasic Bojan

EKAS Code

Kommentar

Bedingungen und Ergebnisse 2 / 7

Betriebsbesuch Chemikalien 0 / 7

VSP-Chemikalien 2 / 8

Zusammenfassung

Bilder

Betrieb

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

CodE

✓ Check Formular [Besuch öffnen / bearbeiten](#) [Startseite](#)

Basisdaten 0 / 1

Organisation CH13.CH11.CH01 Major/Minor

Sicherheitsdatenblätter 0 / 1

Betriebsanweisung und Konformitätserklärung/Betriebsanleitung 0 / 1

Sorgfaltspflicht am Arbeitsplatz 0 / 3

Lagerung und Transport 0 / 1

< VSP-Chemikalien - Basisdaten



ICT utilisent si nécessaire questionnaire papier



ASA de base - avec major/minor

Visites d'entreprises

Catalogue de questions sur les produits chimiques lors du contrôle MSST			
Inspection AP Chim – CodE Formulaire supplémentaire MSST : AP Produits chimiques			
MSST n° 6071 ; directive CFST 6508 aurait été mise à disposition pour le traitement du catalogue de questions.			
3.1/2.1, 3.2/2.1, etc. n la directive CFST 6508 ; 2.1 Point de contrôle selon le manuel MSST.			
roduits chimiques ? ☐ oui ☐ non ☐ :			
Minor (Mi) = normal (facultatif)			
Total Minor : 6			
Formulaire complémentaire Action prioritaire Produits chimiques			
LChim / OChim		Personne de contact / responsable pour les produits chimiques	
6 / 1	MaMi : 1 / 3	MaMi : 0 / 2	
MSST via une solution interentreprises			
3.1 / 2.1		3.2 / 2.1	
Articles de loi		Contrôle MSST	
Mesures standard		OPA art.	OLT 3 art.
Il faut faire appel à des spécialistes de la sécurité au travail (MSST) (par ex. en adhérant à une solution, qu'elle soit de branche, type, groupe d'entreprises ou en faisant appel à des spécialistes MSST externes).		11a, 11d, 3 al.1 bis	7 al. 3, 3 al. 3
Texte libre :			
la sécurité au travail est réglée via une solution interentreprises (solution solution par groupe d'entreprises).			
est mise en œuvre conformément à la directive CFST 6508.			
appel aux spécialistes de la sécurité au travail fait défaut (MSST).			
ive CFST 6508, il faut mettre en œuvre une solution, qu'elle soit de ntrepises ou individuelle.			
e responsable de la sécurité / d'une personne de contact pour la sécurité ttreprise			
3.1 / 2.2		3.2 / 2.2	
Articles de loi		Contrôle MSST	
Mesures standard		OPA art.	OLT 3 art.

Catalogue de questions sur les produits chimiques lors de la visite d'entreprise			
Inspection AP Chim – CodE Formulaire supplémentaire : Visites d'entreprises et AP Produits chimiques			
Base : exécution de la loi sur le travail (LTr) et des ordonnances 3 + 4 relatives à la loi sur le travail (OLT 3 + 4) Une liste de produits chimiques devrait être mise à disposition pour le traitement du catalogue de questions.			
Major (Ma) = gras (obligatoire)		Minor (Mi) = normal (facultatif)	
Total Major : 16		Total Minor : 6	
Existe-t-il un registre ou une liste des produits chimiques ? ☐ oui ☐ non ☐ :			
Code couleur :			
CodE ; contrôle MSST	CodE ; formulaire complémentaire Action prioritaire - Produits chimiques		
Contrôle MSST	Bases	LChim / OChim	Personne de contact / responsable pour les produits chimiques
MaMi : 9 / 0	MaMi : 6 / 1	MaMi : 1 / 3	MaMi : 0 / 2
1. Organisation			
1.1 Mise en œuvre d'une solution interentreprises			
Lacunes ☐ Oui ☐ Non			
Constats ☐ L'implication des spécialistes de la sécurité au travail est réglée via une solution interentreprises (solution de branche, solution type, solution par groupe d'entreprises). ☐ Une solution individuelle est mise en œuvre conformément à la directive CFST 6508. ☐ Une réglementation sur l'implication de spécialistes de la sécurité au travail fait défaut.			
Mesures ☐ Conformément à la directive CFST 6508, il faut mettre en œuvre une solution, qu'elle soit de branche, type, groupe d'entreprises ou individuelle.			
1.2 Nomination d'une personne responsable de la sécurité / d'une personne de contact pour la sécurité au travail (PERCO) dans l'entreprise			
Lacunes ☐ Oui ☐ Non			
Constats ☐ Une personne responsable de la sécurité / une personne de contact pour la sécurité au travail a été désignée (nom, prénom, fonction) et formée (CFST 6508). ☐ Aucune personne responsable de la sécurité / aucune personne de contact pour la sécurité au travail (PERCO) n'a été désignée.			
Mesures ☐ Il faut désigner une personne responsable de la sécurité / une personne de contact pour la sécurité au travail (nom, prénom, fonction) et la former (CFST 6508).			
1.3 Qualifications de la personne responsable de la sécurité au travail et de la protection de la santé dans l'entreprise			
Lacunes ☐ Oui ☐ Non			
Constats			



Une brochure guide à travers le processus grâce à des listes de contrôle

Liste de contrôle 1.1

Organisation générale

Liste de contrôle 1.2

Urgences et accidents professionnels

Liste de contrôle 2.1

Fiches de données de sécurité (FDS)

Liste de contrôle 2.2

Instructions d'utilisation

Liste de contrôle 2.3

Déclarations de conformité / manuels d'utilisation

Liste de contrôle 2.4

Archivage

Liste de contrôle 1.1

Liste des produits chimiques

Liste de contrôle 1.2

Évaluations des possibilités de substitution

Liste de contrôle 1.3

Détermination des dangers

Liste de contrôle 1.4

Détermination de l'exposition / description du risque

Liste de contrôle 1.5

Mesures de protection

Liste de contrôle 1.6

Informé, former, donner des instructions

Liste de contrôle 1.7

Contrôle et audit

p.ex.

Devoir de diligence et protection de la santé

Déterminer l'exposition / description du risque

Produits chimiques (particulièrement dangereux)

- Effectuer et documenter la détermination de l'exposition et la description du risque sur la base de la liste des produits chimiques pour les produits chimiques particulièrement dangereux pour la santé
- Les produits chimiques particulièrement dangereux pour la santé sont entre autres
 - substances cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction
 - perturbateurs endocriniens
 - substances sensibilisantes

Détermination et mise en place de l'exposition et description du risque

- Indiquer dans la documentation de l'évaluation de l'exposition et de la description des risques la personne qui l'a effectuée ou supervisée (nom, prénom, fonction, tâches)
- Effectuer la détermination de l'exposition et la description des risques avec des spécialistes reconnus par l'ordonnance sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail
- Utiliser si nécessaire des modèles et / ou des mesures pour déterminer l'exposition et caractériser les risques (justifier le choix)
- Maîtriser les risques de manière adéquate, c'est-à-dire que l'exposition ne doit pas dépasser la valeur limite d'exposition (DNEL, VME, VBT, VLE)
- Pour les substances sans seuil d'action, décrire les risques résiduels

Outils et sources d'information

- › Modèles d'exposition sur le lieu de travail, Par ex. TREXMO : www.seco.admin.ch/trexmo
- › Fiches de données de sécurité actuelles / scénarios d'exposition
- › Guide de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA)
- › Moyens auxiliaires établis par des spécialistes reconnus par l'ordonnance sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail
- › Documents de la solution interentreprises
- › Solutions informatiques, par ex. Utilisation sûre des produits chimiques (SICHEM) : www.seco.admin.ch/sichem





Instructions de travail - donne des informations détaillées

Contenu	
EINLEITUNG	S.xx
GRUNDLAGEN	
Nutzen und Risiken von Chemikalien	S.xx
Gesundheitsschutz der Mitarbeitenden	S.xx
Abgestimmte gesetzliche Vorgaben für den Umgang mit Chemikalien	S.xx
Zuständige Behörden für den Vollzug	S.xx
Unterstützung für Unternehmen	S.xx
ARBEITSANLEITUNG	
Voraussetzungen für den Umgang mit Chemikalien im Betrieb	
Festlegen von Zuständigkeiten	S.xx
Führen einer Dokumentation	S.xx
Einhalten der Sonderbestimmungen	S.xx
Umgang mit Chemikalien im Betrieb	
Sorgfaltspflicht am Arbeitsplatz	S.xx
Sorgfaltspflicht im Betrieb	S.xx

ANHANG	
Beispiele für Arbeitsdokumente	
Standardformat Expositionsskizze	S.xx
Chemikalienliste	S.xx
Gefährdungsmitteilung	S.xx
Expositionsmessung	S.xx
Risikobeschreibung	S.xx
Dokumentation (Sorgfaltspflicht)	S.xx
Abkürzungen	S.xx
Glossar	S.xx
Rechtsgrundlagen	S.xx
Erläuterungen zu den Rechtsgrundlagen	S.xx
Massnahmen nach Art. 25 i.V.m. Art. 8 ChemG	
Verhaltensregeln im Umgang mit Chemikalien (4. Titel Chem V)	
Informationsquellen	S.xx
Schlussnoten	S.xx
Abspann	S.xx
Online-Tool SICHEM	

DRAFT

p.ex.

Einhalten der Sonderbestimmungen | Vorgaben zu den besonders besorgniserregenden Stoffen substituierten (SVHC)

Vorgabe 3.2

Respecter les exigences relatives aux substances extrêmement préoccupantes (SVHC)

Nemoli conse maiore quatur sus ex exerchi lest, quarebea commolupta di torio cusant, ullab incimen danduci omnihiquo beri vent faccusda doluptur aceria quidellandem faccab ipsam, consed et volupta iliam si blam ipitium volorest repudactas ne sunt aut parit dolupicate quod mincto omniminctem. Bus aut autam voloritit remporum est, te nonsequatet unitae omnos ipsam qui vel ipitatur solupit nvendam, que voluptae. Ita sit, te ex et laborit, occus sa volori te con et minveli ctoratetum

tas explatur, omnihicae qui dis que volorent dntem velent aliquisit rerum voluptus ea nonse nobist, commolorepre nim am non con remquam volores equiaeratum re naturiorita am, offit te ent as nulpuram facidel lenisum, con pra corio. Et porehen ectiurti, sequi doloremqui adio omnos quamusto is moloresed quis nobit inctur? iligent ab iur, tem sus as elius re dit et omniat am fugiae num ut idendi dolesi autempore consed mo denim volore et magnati onectibe arum quo denda non porum qui coreped quidus re, conem estia vellorerae volupiciur am quis ius.

restrum fuga. Nequaestio molorum sequasp eropos duntusapis vent maio del et molorro que recaborae optus si qui consecuptas explita tur, omnihicae qui dis que volorentand utem velent aliquisit rerum voluptus ea nonse nobist, commolorepre nim am non con remquam volores equiaeratum re naturiorita am, offit te ent as nulpuram facidel lenisum, con pra corio. Et porehen ectiurti, sequi doloremqui adio omnos quamusto is moloresed quis nobit inctur? iligent ab iur, tem sus as elius re dit et omniat am fugiae num ut idendi dolesi autempore consed mo denim volore et magnati onectibe arum quo denda non porum qui coreped quidus re, conem estia vellorerae volupiciur am quis ius.

ibus que corene estili mollanda nonsequod ut moluptatur raturecus expelita del minum a

15

4



Dépliant sur SICHEM



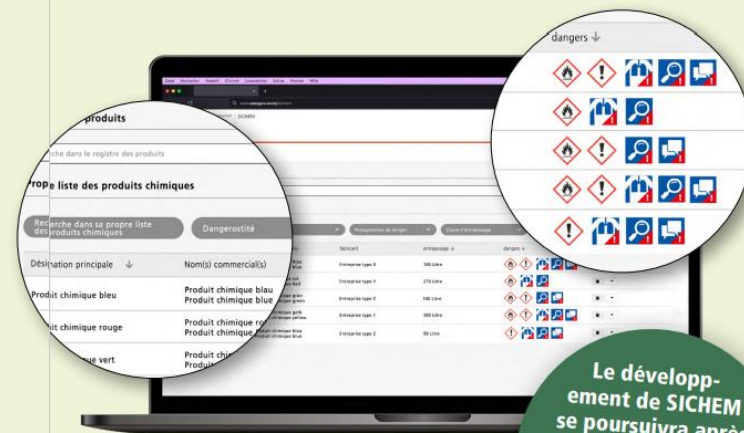
Dépliant sur SICHEM

Outil en ligne SICHEM

L'outil en ligne SICHEM, qui est gratuit, apporte une aide sur la question de la manipulation des produits chimiques en entreprise. Élaborez une liste des produits chimiques propre à votre entreprise de manière à pouvoir en déduire les mesures adéquates de protection de la santé de vos collaborateurs.

Toute entreprise en Suisse est tenue de garantir la manipulation rigoureuse des produits chimiques qu'elle utilise et de protéger ainsi la santé de tous ses collaborateurs. Elle a besoin pour cela de dresser l'inventaire des produits chimiques auxquels elle recourt et des processus de travail lors desquels elle les emploie. SICHEM vous permet d'avoir une vue d'ensemble des risques pour la santé liés à vos produits chimiques, de trouver des indications sur vos obligations réglementaires et de déterminer les mesures de protection que vous devez prendre pour vos employés. SICHEM est conçu tout spécialement pour les petites et moyennes entreprises, qu'elle aide à s'acquitter par des moyens simples de leurs obligations juridiques dans le cadre de la manipulation des produits chimiques.

SICHEM est connecté au registre suisse des produits (www.rpc.admin.ch). Cela vous donne la possibilité d'élaborer efficacement la liste de vos produits chimiques, de disposer en permanence d'informations actuelles les concernant et de consulter les obligations réglementaires spéciales directement dans l'outil.



Le développement de SICHEM se poursuivra après sa mise en service, et différentes fonctionnalités seront ajoutées à l'outil au fil des années.

Grâce à SICHEM, vous pouvez procéder aux démarches suivantes pour vos produits chimiques:

- ✓ prendre connaissance de leurs propriétés dangereuses pour la santé, et en particulier de leur classification et de leur étiquetage actuels,
- ✓ recenser systématiquement tous leurs emplois,
- ✓ prendre rapidement connaissance des dispositions spéciales (p. ex. protection de la maternité et des jeunes travailleurs, substances extrêmement inquiétantes aussi appelées SVHC),
- ✓ déterminer les lieux d'entreposage et les quantités et en déduire les classes d'entreposage.



Pourquoi a-t-on besoin de SICHEM ?

Toutes les informations nécessaires au devoir de diligence se trouvent dans la fiche de données de sécurité (FDS), mais elles sont souvent :

- **anciennes ou non actuelles**
- **incomplètes** (par ex. manque protection maternité ou SVHC)
- **compliquées** à lire, en particulier pour les petites entreprises

SICHEM soutient/complète avec accent protection des travailleurs:

- aide à établir sa propre **liste de produits chimiques** (cf. Convention 170 de l'OIT)
- peut être **mis à jour** en ligne par le fabricant (entrée RPC)
- vérifie des **erreurs** (par ex. protection de la maternité, SVHC)
- montre la **réglementation** (par ex. protection jeunes travailleurs, SVHC)
- donne des conseils pratique pour le **stockage sûr**



SICHEM – en un coup d'œil les informations

Produits chimiques | Stock | Administration

Registre suisse des produits chimiques

Rechercher dans le registre suisse des produits chimiques

Liste de produits chimiques de l'entreprise

Filtres

Désignation principale ↓	Noms commerciaux supplémentaires	Fabricant ⓘ	Obligations légales / Dangers ⓘ
BLEI(II)-OXYD	Bleimonoxid; monossido di piombo; monoxyde de plomb	Brenntag Schweizerhall AG	           
Borax Pulver	Borax Pulver; Poudre de Boarx	Bijoutil AG	          
Nitroverdünner THOMMEN	Diluant nitro THOMMEN	Thommen-Furler AG	          

Recherche en direct
dans le registre suisse
des produits chimiques

Symbole SGH créé par le
fabricant dérivé d'essais

Signe de protection
dérivé des règlements



SICHEM - aide à gérer les produits chimiques

Fonctionnalité aujourd'hui :

- Créer une **liste de produits chimiques**, par référence au registre des produits chimiques (RPC)
- Créer plusieurs **stocks**
- **Filtrer** les stocks en fonction des produits (p. ex. protection de la maternité)
- **Exportation** de la liste des produits chimiques et/ou de la liste des stocks
- Déposer la **FDS en ligne**
- Recevoir un avertissement pour :
 - **SVHC**, Protection des **jeunes** ou de la **maternité**, vieilles **FDS**



Qui doit/peut utiliser SICHEM ?

Accès principal :

Les entreprises s'enregistrent via EasyGov avec leur IDE

Accès spéciaux pour les autorités / organisations de la protection des travailleurs (actuellement à but de formation):

- **Inspections du travail et produit chimiques** (plus tard accès aux données de "leurs" entreprises sur demande)
- **Solutions de branche** (plus tard, préparateurs de template pour leurs entreprises)



Qui doit/peut utiliser SICHEM ?

D'autres accès spéciaux seraient possibles :

- Inspecteurs SUVA
- Spécialistes MSST par invitation des entreprises déjà possible aujourd'hui
- Autres autorités fédérales
- Privé (??)



L'avenir de la gestion des produits chimiques



Actuellement (~) mis en œuvre :

- Les autorités (de régulation) garantissent un marché sûr

Actuellement en cours d'introduction :

- «Pas de données Pas de marché» : données relatives à la santé sont disponibles (ECHA)
- Outils pour remplir les devoirs d'autocontrôle ou de diligence sont disponibles (Confédération)
- Renforcement du contrôle du marché (cantons)



L'avenir de la gestion des produits chimiques

Doit encore s'améliorer :

- Les metteurs sur le marché remplissent leur devoir de diligence
- Les utilisateurs professionnels remplissent leurs obligations de diligence raisonnable
- Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement se parlent (en particulier en amont).
- Les organes d'exécution font respecter le droit **et se concertent entre eux**
- Aucune erreur de système





Regard vers la CFST

Le thème des "produits chimiques" fait aujourd'hui déjà partie de l'exécution de la LAA (maladie professionnelle / sécurité).

Décision de la CFST (2022) :

En outre, les organes d'exécution de la LAA (cantons/SUVA) et les services mandatés (ex. agriss) :

- Examiner les "produits chimiques" dans le cadre du thème de la protection de la santé (chap. 9 MSST).
- Exiger une "liste des produits chimiques" comme condition de base des évaluations des risques (possible avec SICHEM).



Contact

Kaspar SCHMID

Chef de secteur

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)

Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Conditions de travail - Protection de la santé au travail

Secteur Produits chimiques et travail (ABCH)

Holzikofenweg 36

CH-3003 Berne

Tel +41 58 462 6901

Email directe : kaspar.schmid@seco.admin.ch

Web: www.seco.admin.ch

[Twitter.com/SECO_CH](https://twitter.com/SECO_CH) 